

## ACTUALISATION DES THÉSARUS HARMONISÉS ET SUPPORTS DÉRIVÉS

# Livraison de la Version 2025 aux éditeurs de logiciels début décembre

**U**ne nouvelle actualisation des Thésaurus Harmonisés et de leurs supports dérivés sera communiquée aux éditeurs de logiciels début décembre. Cette version, dite « **Version 2025** », résulte du travail mené tout au long de l'année par les Groupes Thésaurus de Présanse.

Pour élaborer cette nouvelle version, les Groupes Thésaurus ont pris en compte les demandes de mise à jour formulées par les utilisateurs, ainsi que les évolutions réglementaires et scientifiques. Ils ont également veillé à ce que les Thésaurus Harmonisés couvrent tous les aspects de l'offre socle et permettent la production des indicateurs prévus par le référentiel de certification AFNOR SPEC 2217.

Ainsi, de nouveaux libellés ont été ajoutés ou créés pour les champs et indicateurs qui n'auraient pas pu être renseignés avec les versions précédentes.

### Des Thésaurus au service de la traçabilité et de la production d'indicateurs

Les Thésaurus Harmonisés sont conçus pour renseigner la quasi-totalité des libellés du Dossier Médical en Santé au Travail (DMST), ainsi que les actions en milieu de travail et les mesures de maintien en emploi.

Dans le cadre de la certification des SPSTI, l'utilisation homogène de ces Thésaurus à l'échelle nationale est essentielle pour produire les indicateurs attendus et démontrer l'effectivité des services rendus aux entreprises, conformément à l'offre socle.

Pour garantir une saisie homogène et qualitative d'un SPSTI à l'autre, il est primordial que ces Thésaurus Harmonisés soient intégrés dans leur intégralité. Les short-lists, matrices et métadonnées associées, comme celles associées aux expositions professionnelles, offriront aux utilisateurs des outils pratiques pour une recherche simplifiée.

Un indice de risque de désinsertion professionnelle (IRDPP) sera proposé, avec des modalités de calcul basées sur les données saisies avec les Thésaurus Harmonisés. Les modalités de calcul d'algorithme de l'IRDPP seront communiquées aux éditeurs d'ici la fin de l'année ou début 2025, afin d'être intégrés dans les logiciels.

### Les mises à jour apportées à la Version 2025

La « **Version 2025** » comprendra près d'une cinquantaine de Thésaurus Harmonisés, ainsi que des matrices emploi-expositions (MEEP) et tâches potentielles (METAP) couvrant plus de 1 500 métiers, de même que des ordonnances de prévention par métier pour autant de métiers.

Pour cette livraison, de nombreux Thésaurus ont ainsi été mis à jour et enrichis tant au niveau de leurs libellés que des qualificatifs (métadonnées) qu'ils peuvent contenir. Il s'agit notamment des Thésaurus des actions transversales, AMT objectifs, AMT moyens, d'autodéclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement, des expositions professionnelles, des examens complémentaires, du niveau de formation, des professions utilisatrices de la base, des types de contrats, des vaccins, des orientations vers une structure spécialisée, des tâches, ainsi que les trois Thésaurus maintien en emploi et actions sociales...

Il est à noter qu'un important travail d'uniformisation a été réalisé entre les Thésaurus prévention entreprise, prévention travailleur et le Thésaurus des conseils en prévention salarié – ordonnances de prévention.

Ce processus a conduit à une refonte complète du Thésaurus des conseils en prévention salarié, enrichi de nombreux libellés issus du Thésaurus prévention travailleur, qui quant à lui a été inactivé dans cette version 2025.

Désormais, seuls deux Thésaurus de prévention seront disponibles : le Thésaurus prévention entreprise, qui a été entièrement révisé et enrichi, et le Thésaurus des conseils en prévention salarié – ordonnances de prévention.

En parallèle, un nouveau Thésaurus pour nommer les tableaux de maladies professionnelles a été créé.

**Les SPSTI sont donc invités à se rapprocher dès à présent de leurs éditeurs de logiciels afin d'anticiper l'implémentation de la Version 2025 dans leurs outils et de planifier son adoption dès le début de l'année prochaine. Cette préparation est indispensable pour répondre efficacement aux défis de la profession en 2025. ■**